

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

20^{ème} année - N° 3626 - Lundi 27 Avril 2020 - Prix : 200 Fc

COVID-19 :

Après le couvre-feu, à quand les tests ?



LIRE PAGE 3

MSAIDIÉ : «Nous ne disposons pas des moyens de confirmer ou d'infirmier ...»



ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE
SUR LE :

1717
Appel gratuit

MESURE DE PRÉVENTION DANS LE TRANSPORT ROUTIER :

Les transporteurs exigent des mesures d'accompagnement

L'arrêté du 24 avril sur les nouvelles mesures de réduire le nombre des passagers dans le transport dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, ne fait pas l'unanimité. Le syndicat des transporteurs, Wusukani wa Masiwa, exige une réduction du prix à la pompe à titre de compensation. A défaut de quoi une grève sera enclenchée.

Le ministère de l'intérieur a pris la décision de réduire le nombre de passagers dans le transport en commun. La mesure entre dans le cadre de la prévention contre le Covid-19 mais n'est pas sans impacter les transporteurs qui voient leurs reve-

nus journaliers considérablement réduits.

En effet désormais, les taxis-ville doivent se limiter au maximum à 4 passagers à bord y compris le chauffeur. Pour les taxis-brousse de type minibus, zafira, ils doivent transporter un maximum de six passagers y compris le chauffeur.

Pour ce qui des taxis-brousse de 18 places, ils se voient imposer un maximum 10 passagers y compris le chauffeur tandis que les bus de 32 places doivent quant à eux transporter un maximum de 16 passagers à bord y compris bien évidemment le chauffeur. Pour remédier au manque à gagner inhérent à cette mesure, les transporteurs exigent la baisse du prix du carburant.



Archive

l'usage de désinfectants et d'autres produits d'hygiène dans les véhicules de transport en commun. Pour les banques autres établisse-

ments financiers et commerciaux, le port du masque pour les agents ou employés est « obligatoire » et la distanciation sociale d'un mètre

dans ces lieux de forte fréquentation, également obligatoire.

Andjouza Abouheir

SPORT ET RAMADAN :

Hypoglycémie et déshydratation, véritables dangers

Le ramadan, 3e pilier de l'islam, est incontournable à tout musulman pratiquant. La personne qui jeûne doit absolument s'abstenir de quatre facteurs fondamentaux, entre autres, le rapport sexuel. La pratique du sport ne présente pas de complication notable, si l'on a une bonne hygiène de vie : alimentation riche, variée et une bonne hydratation. Les médecins contactés sont unanimes sur un point, le sport n'est pas déconseillé pendant le ramadan. Mais, la prudence est recommandée.

Le ramadan, un des cinq piliers de l'islam, est une période de piété, de pardon et de maîtrise de soi. Pendant la journée, la personne qui jeûne doit s'abstenir de boire, de manger, de consommer des tabacs à chiquer, à fumer, à renifler et de rapport sexuel, entre le lever du jour et le coucher du soleil. L'organisme rentre donc dans une ère de carence, et s'attend à affronter les difficultés de la vie quotidiennes. Le ramadan exprime un sens du partage des souffrances avec les gens plus déshérités. Pour les personnes fragiles

et/ou souffrant de pathologies chroniques, le Coran les exonère de l'obligation d'observer le jeûne, moyennant l'acquiescement d'une aumône symbolique. Il s'agit surtout du diabète, de l'insuffisance rénale, du cardio-vasculaire, et j'en passe.

Pour le sportif, les dix premiers jours sont primordiaux, en termes de précaution. Dans la journée, le sport d'endurance, course longue et modérée, impose à l'organisme un ravitaillement important en glucide et en eau, ce qui est impossible lors d'un jeûne. L'organisme n'est pas encore habitué aux efforts et à la résistance. Des crampes, des lésions musculaires tendineuses sont à craindre.

L'un des bienfaits de la période de jeûne, l'appareil digestif est moins sollicité. L'estomac se repose. Le problème de gaz se présente timidement.

A partir du 11e jour, même si l'organisme s'adapte, le choix du temps et de la durée de l'exercice physique est fondamental. Le matin de 8h 30 à 10h, et le soir, 2h 30 après la rupture du carême s'avèrent salutaires. En clair, la pratique du sport en journée n'est pas déconseillée. Mais, il faut être prudent. Le

risque de déshydratation et de l'hypoglycémie est présent. La déshydratation, transpiration, élimination urinaire, crachat, etc. est flagrant. Épuisé, l'organisme puise dans ses réserves. L'hypoglycémie, baisse du sucre dans le sang, guette.

Dans l'optique de production d'efforts le lendemain, à partir de la rupture du jeûne, il convient de boire beaucoup de façon fracturée. Et manger très tôt le matin, plus précisément avant l'appel à la prière est salutaire. Si on adopte une ali-

mentation sobre, on pratique un sport modéré et on respecte les recommandations médicales, la probabilité d'un danger est amplement insignifiante.

Gondet Bm

UNION DES COMORES
Unité – Solidarité – Développement

Ministère de la Santé, de la Solidarité,
de la Protection Sociale et de la
Promotion du Genre



جمهورية القمر المتحدة
وحدة - تضامن - تنمية

وزارة الصحة والتضامن والحماية الاجتماعية
وتعزيز الجنس

DIFFUSION ET PUBLICATION DU CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE ET DU PLAN NATIONAL DE GESTION DES DECHETS MEDICAUX EN CONFORMITE AUX DIRECTIVES DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DE LA COMPOSANTE D'INTERVENTION D'URGENCE « CERC » DU PROJET « COMORES PROJET D'APPROCHE GLOBALE DE RENFORCEMENT DU SYSTEME DE SANTE (COMPASS) »

Dans le cadre de l'activation de la composante d'intervention d'urgence (Contingent Emergency Response Component - CERC) du Projet « Comores Projet d'Approche Globale de Renforcement du Système de Santé (COMPASS) » en vue d'appuyer le plan national de préparation et de riposte à l'infection à coronavirus « COVID-19 », le Gouvernement de l'Union des Comores à travers le Ministère de la Santé, a préparé deux instruments de sauvegarde environnementale et sociale, à savoir (i) un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES-CERC) et (ii) un Plan de Gestion des Déchets Médicaux (PNGDM).

Le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES-CERC) donne des orientations dans la prise en compte de la dimension environnementale et sociale de toutes les activités financées dans le cadre de la composante CERC pour le projet d'approche globale de renforcement du système de santé conformément aux politiques de sauvegarde de la Banque mondiale (plus particulièrement la politique opérationnelle 4.01 relative aux études d'impact environnemental et social) et aux législations environnementales et sociales de

l'Union des Comores. Il traite le cadre juridique et institutionnel des évaluations environnementales et sociales, les enjeux et risques environnementaux et sociaux majeurs et les mesures générales d'atténuation associées aux activités potentielles.

Le Plan National de Gestion des Déchets Médicaux (PNGDM) comporte les méthodes de traitement, de collecte, de tri et d'élimination des déchets. Il présente dans l'addendum, l'ensemble du processus qui devra faire l'objet d'une rigoureuse traçabilité des déchets qui peuvent être produits dans le cadre de la riposte au COVID-19.

Ces documents sont mis à la disposition du public dans le site web de la Présidence de l'Union des Comores: <https://beit-salam.km/>
Ces instruments sont aussi consultables à la Direction Générale de la Santé, aux Directions Régionales de la Santé de Ngazidja, de Ndzuwani et de Mwali ainsi qu'à la demande des intéressés via l'adresse e-mail de l'Unité de Gestion du Projet COMPASS : secretariat.compass@gmail.com.
Ils seront aussi diffusés au public à travers le système d'information de la Banque Mondiale, y compris infoshop.

La Gazette des Comores

l'information libre à votre portée

Quartier Badjanani BP 2216 Moroni Comores

Tél: (269) 773 91 21 ou 333 26 76

E-mail: la_gazette@comorestelecom.km

COVID-19 :

Après le couvre-feu, à quand les tests ?

Pour faire respecter le couvre-feu instauré par le président de la République, les forces de l'ordre d'Anjouan ont fait usage de gaz lacrymogène sur les récalcitrants.

Samedi 25 avril dernier, le gouvernement a décidé d'instaurer un couvre-feu sur l'ensemble du territoire. La décision est entrée en vigueur le jour même, et le couvre-feu s'impose à

partir de 20H jusqu'à 5H du matin, jusqu'à nouvel ordre. Si à Ngazidja et Mohéli aucun incident n'a été signalé, dans l'île d'Anjouan l'atmosphère a été tendue notamment dans la ville de Mutsamudu où les forces de l'ordre ont fait usage de gaz lacrymogène pour forcer les récalcitrants à rentrer dans leurs domiciles. Le journaliste freelance, le célèbre KAY, a fait état, ce soir-là, d'un malade qui était en train de suffoquer. D'autres témoignages,

très embarrassants, ont été faits sur le réseau social Facebook.

L'instauration de ce couvre-feu est justifiée selon le décret par la nécessité de renforcer et consolider les mesures de prévention contre le coronavirus. D'autres observateurs de la vie politique pensent en revanche qu'il s'agit d'un moyen de contenir la colère des anjouanais pro 2021. Ces derniers jours, fleurissent sur les réseaux sociaux des appels à des actions civiles et

pacifiques en vue de réclamer la tournante en 2021 en faveur de l'île, conformément à l'accord de Fomboni et la Constitution de 2001.

Le couvre-feu est une mesure déjà prise par de nombreux pays pour contenir la propagation du coronavirus. Les Comores ne font donc pas exception, mais à la différence de ces pays, rien ne semble justifier que jusqu'à ce jour, aucun test ne soit réalisé, pour lever le

doute sur les cas jugés « suspects » ou dont les symptômes sont assimilables à ceux du Covid-19. Le comité scientifique et le comité de prise en charge ont le devoir d'apporter les réponses à ces interrogations légitimes, soulevées par l'opinion publique et même par des professionnels du corps médical, malgré l'arrivée tant attendue du PCR, censé rendre possibles ces tests.

TM

VALIDATION DES NOTES DU 2^E TRIMESTRE

Moindjie M. Moussa menace les enseignants de sanction

Le ministre de l'éducation appelle les enseignants à revenir sur leur décision et valider les examens de deuxième trimestre car « l'heure n'est pas au chantage mais à la mobilisation pour l'intérêt commun ».

Le ministre de l'éducation nationale appelle les enseignants à revenir sur leur décision en ce qui concerne la validation des notes du deuxième trimestre. En cette période de crise sanitaire mondiale, le ministre a appelé à la mobilisation de tout le monde. En cas de non-respect de la décision gouvernementale, le ministre n'exclut pas de prendre ses responsabilités. « Le pays traverse une période de crise

sanitaire qui suscite la mobilisation de chaque citoyen pour faire barrage à cette épidémie qui a mis à genoux des grandes puissances. Ce n'est pas le moment de faire du chantage », avance-t-il.

Le ministre annonce que l'engagement sur les avancements sera respecté. Mais avec cette crise et l'entrée en vigueur de certaines mesures qui ne concernent pas que les enseignants, les avancements qui doivent se faire au mois de janvier n'ont pas pu l'être. « Pour le mois de janvier, on a connu un léger retard qui coïncide avec l'unification des fonctions publiques des îles et a créé une incohérence », explique-t-il, avant de préciser que « avec cette pandémie, le personnel médical, les forces de l'ordre, les journalistes et les gens qui servent ce pays sont tous

dans un combat commun. Certains enseignants comoriens trouvent que c'est le moment de reculer face à leurs engagements ».

Le 11 avril dernier, le ministère a

publié un arrêté qui appelait les enseignants et chefs des établissements scolaires de remplir les bulletins de note de deuxième trimestre 2019 pour se préparer à toute éven-

tualité. « Certains enseignants campent sur leur position. En conséquence, le ministre prend à témoin les journalistes et l'opinion publique de ce qui pourrait arriver », dit-il. « Le 25 avril est le dernier délai pour la validation des bulletins. Je vous demande donc de revenir sur vos décisions car après, ça sera trop tard. On n'aura plus à répondre à ces questions et ce sont les décisions qui en suivront ».

Pour rappel, en début février dernier, après concertations et discussions avec le gouvernement, l'inter-syndicale avait pris la décision de geler les notes si on leur donne pas leurs avancements à temps.

Andjouza Abouheir



Moindjié Mohamed Moussa
ministre de l'éducation

MSAIDIÉ : « Nous ne disposons pas des moyens de confirmer ou d'infirmer la présence du Covid-19 »

Les autorités par la voix du coordinateur de la gestion de crise laissent planer le doute sur la détection du Covid-19. Devant la presse, Houmed Msaidié a reconnu que le pays ne dispose pas des moyens pour « confirmer ou infirmer la présence du Covid-19 ». Rappelons que si le fameux PCR est arrivé, il n'est pas encore opérationnel.

En conférence de presse samedi dernier, le coordinateur de la gestion de crise et non moins porte-parole du gouvernement a mis de l'eau dans son verre. Son verbe, cette fois, a été l'on ne peut plus prudent, lui qui était toujours été catégorique sur l'absence du covid-19 à Moroni malgré l'absence des moyens techniques.

En effet, Houmed Msaidié reconnaît que jusqu'à présent « nous ne disposons pas des moyens

nous permettant de confirmer ou d'infirmer la présence du Covid-19 aux Comores ». Loin s'en faut ses collègues continuent à clamer qu'aux Comores, « le virus n'est pas encore présent » ou encore, « si virus on a, alors il est inoffensif » non sans ironie. Reste à savoir si désormais ils vont tous être sur la même longueur d'onde ou s'ils vont tirer à hue et à dia.

En tout cas la directive est donnée car Houmed Msaidié veut bien céder la blouse à qui de droit, notamment au comité scientifique et au sous-comité de prise en charge de s'exprimer sur cette pandémie. Et par la suite les politiques prendront les mesures conséquentes comme le rappelle le porte-parole.

Dans cette nouvelle position, Msaidié insiste que le protocole tracé par l'OMS est la seule science qui peut dire plus sur une personne

contaminée ou pas. « Il y a obligation que le pays possède le matériel qui permettrait de faire toute sorte de test et d'analyse en cas de suspicion. C'est pour cela qu'au tout début de cette maladie, nous avons demandé du soutien à tous nos partenaires », poursuit celui qui cite toute une liste. « D'ici à la fin de ce mois, nous serons en mesure de déterminer notre statut » par rapport à cette épidémie.

Autre concession de taille, l'aveu du manque de moyens médicaux : « Tel que nous disent le sous-comité scientifique et le sous-comité de prise en charge, il y a encore loin de la coupe aux lèvres en matière de médicaments. Nous en avons un peu dans les bureaux de l'Ocopharma », affirme-t-il, rassurant que tous les moyens sont déployés pour y remédier, y compris les masques qui sont en faible quantité.

Sur le remède amélioré de Covid-

organics produit à Madagascar, le coordinateur ne semble pas convaincu, et ne se prive pas de lancer quelques ironies comme il en a l'habitude. En effet il prie que le gros thym, très présent aux Comores, soit aussi efficace pour lutter contre la pandémie.

Il évoque à cette occasion un article de libre opinion publié dans notre

édition N°3624 du jeudi 23 avril. « Il y a une épidémie qui fait rage sur l'ensemble de l'archipel et pour s'en sortir on se soigne avec toutes sortes de plantes, de girofle et de gingembre », dit celui qui appelle à une indépendance scientifique sur les plantes médicinales et les recherches à effectuer médicalement sur le pays.

A.O Yazid



Houmed Msaidie porte parole du gouvernement



Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, et de l'Environnement, l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, des Transports Terrestres, Chargé des Affaires Foncières



PIDC (P164584), CRÉDIT IDA 643 KM

Programme Intégré de Développement des Chaines de valeurs et de la Compétitivité (PIDC)

Réf. n° 2020/17 / PIDC/ PA/AMI/CPA

Sélection de consultants par les emprunteurs de la banque

« SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INTERNATIONAL CHARGE D'ÉLABORER LE MANUEL D'EXÉCUTION DU CONCOURS NATIONAL DE PLAN D'AFFAIRES (CPA) DU PIDC »

Le Programme Intégré de Développement des Chaines de valeurs et de la Compétitivité (PIDC) est une initiative du Gouvernement Comorien, avec l'appui financier de la banque Mondiale, visant à réduire la pauvreté en soutenant la croissance économique de certaines régions à fort potentiel.

L'objet du projet est de promouvoir le développement des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) et des acteurs de la chaîne des valeurs concernés dans l'agriculture, le tourisme et les secteurs associés aux Comores.

Le financement des interventions de ce projet sera en synergie, convergence et complémentarité avec les interventions du Gouvernement et ses autres partenaires au développement.

Les composantes du Projet, qui correspondent à un investissement total évalué à US\$ 25 millions, sont les suivantes :

- Renforcer la compétitivité des chaînes de valeur cibles et du secteur privé
- Appui direct aux entreprises
- Gestion et coordination du projet.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet, le Gouvernement entend utiliser une partie de ce Prêt pour recruter un consultant international chargé d'appuyer le projet dans l'élaboration du manuel d'exécution du CPA, qui sera mis en œuvre à travers la composante 2 du projet.

Le CPA sera mis en œuvre par une firme privée de renommée internationale dont le recrutement est en cours.

Objectif de la mission

L'Objet de la mission est d'assurer l'élaboration du Manuel d'exécution du CPA et du renforcement des capacités des SDE et des institutions financières intéressées pour le développement de produits et services mieux adaptés aux PME

De manière spécifique, à l'endroit et au profit des entrepreneurs comoriens, le CPA devra être organisé selon les quatre étapes suivantes :

- Préparation du Concours
- Lancement du Concours du Plan d'Affaires
- Évaluation des Entreprises
- Gestion de Portefeuille

Le projet confiera la mise en œuvre du CPA à une organisation du secteur privé internationale ou locale. Cette organisation pourrait être

une structure d'appui, d'encadrement et d'accompagnement des entreprises, un bureau d'études ou une ONG de développement économique. Cette firme devra se conformer aux prescriptions du manuel d'exécution.

• Description des activités à faire

Sous l'autorité du Coordonnateur du projet, PIDC Le consultant en charge d'élaborer le manuel d'exécution aura pour tâches d' :

- Échanger avec les membres de l'UGP, la Banque mondiale et les partenaires clés du projet sur la définition du projet et son exécution ;
- Décrire les procédures d'exécution détaillées des activités, en formalisant les contrôles à effectuer au sein de la firme de mise en œuvre et identifier les responsables de ceux-ci à chaque étape du circuit des documents ;
- Décrire les obligations de chaque partie prenante en matière de respect des mesures fiduciaires et de sauvegarde environnementale et sociale du projet en conformité avec les procédures de la Banque mondiale ;
- Proposer un mécanisme de gestion des plaintes pour la composante ;
- Décrire la chaîne des résultats de la composante et le suivi-évaluation ;
- Échanger avec le personnel de l'UGP directement ou indirectement engagé dans l'exécution du Manuel sur les règles et procédures susceptibles de créer un conflit de compétence ;
- Faire approuver à l'UGP pendant l'atelier de restitution, les étapes et formalités d'exécution de la composante ;
- Compiler et présenter à l'UGP le manuel ;
- Apporter des révisions au Gouvernement et la Banque mondiale sur la base des commentaires formulés et finaliser le manuel ;
- Prendre part à l'atelier de validation du manuel ;
- Rédiger et présenter un rapport de la mission.

• Profil du consultant

Le Consultant doit justifier d'une expérience avérée dans le domaine recherché Il doit notamment être titulaire des qualifications ci-après :

- Être titulaire au minimum d'une Maîtrise/Master (BAC + 5) en Économie, en Gestion, en Administration générale ou tous autres domaines similaires ;
- Avoir une excellente connaissance des

concours de plans d'affaires et des projets d'appui aux entreprises, particulièrement dans les EFTC, de préférence dans un projet financé par les bailleurs de fonds internationaux (Banque Mondiale, Fonds mondial, BAD, Union Européenne, AFD, etc.) ;

- Avoir l'expérience de rédaction des documents similaire ;
- Avoir le contact facile et posséder des capacités à animer un atelier ;
- Avoir l'aptitude à analyser, synthétiser et rédiger des rapports ;
- Maîtrise de l'anglais est un plus ;
- Excellente maîtrise de l'informatique (Word, Excel et autres).

Constitution des Manifestations d'intérêt

Les candidats intéressés devront soumettre une Manifestation d'intérêt comprenant les pièces suivantes :

- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum Vitae détaillé incluant les références pouvant attester des compétences techniques et qualité interpersonnelle du candidat ;
- Une photocopie des diplômes, certificats et attestations de formation

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux procédures spécifiées dans le Règlement de Passation des Marchés de l'IDA pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (version juillet 2017). La méthode de sélection est la «Sélection de Consultants Individuels (SCI)».

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des Termes de référence à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : de 07h30 à 14h30 (heure locale) du lundi au Jeudi et de 7h 30 à 12h le vendredi et le Samedi

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées ou envoyées par email, aux adresses mentionnées ci-dessous au plus tard le 04 Mai 2020 à 12 h 00 (heure locale en Union des Comores).

Adressé à : Monsieur le Coordonnateur du Projet PIDC « Manifestation d'intérêt N°2020/17/PIDC/AMI », Bureau du PIDC . MPEA, Mdé Ex-CFADER Moroni, Tél (269)328 45 80/ 320 96 8 6 email: projet-pidc@gmail.com